

# Fiche de données de sécurité



Préparé 17-06-2024  
Révision: (date) -  
Version 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Tekstiltusch  
Code produit: -  
UFI: 5GGA-QVA3-J20E-3QUV

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:**

Arts plastiques et travaux manuels.

**Utilisation déconseillée:**

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

Creotime.com  
Rasmus Færchs Vej 23  
7500 Holstebro  
Denmark  
Tlf.: +45 96 13 30 10

**Contact et mail:**

info@creotime.com

**Service responsable:**

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: RC

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):  
Skin Sens. 1A;H317  
Aquatic Chronic 3;H412

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement:**

Attention

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)  
Tenir hors de portée des enfants. (P102)  
Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. (P302 + P352)  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333 + P313)  
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

### 2.3. Autres dangers

H412 ne s'applique qu'aux couleurs orange, sky blue, light sky blue et pink.

**Autres remarques:**

-

**Autre**

Contient des substances actives.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1./3.2. Substances/Mélanges**

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Glycérine	- / -	56-81-5	200-289-5	-	4 - 15	1
Noir de carbone	- / -	1333-86-4	215-609-9	-	0 - 10	1, 2
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	613-326-00-9 / -	2682-20-4	220-239-6	Acute Tox. 3;H301+H311, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400 - M=10, Aquatic Chronic 1;H410 - M=1, EUH 071  SCL: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0,0015 - 0,01	-
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	613-088-00-6 / -	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=1  SCL: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	0,0015 - 0,01	-
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	613-112-00-5 / -	26530-20-1	247-761-7	Acute Tox. 3;H301+H311, Skin Corr. 1;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400 - M=100, Aquatic Chronic 1;H410 - M= 100  SCL: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %  ATE (inhalation) = 0,27 mg/L (dusts/mists) ATE (dermal) = 311 mg/kg bw ATE (oral) = 125 mg/kg bw	0 - 0,7	3
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6]	613-167-00-5 / -	55965-84-9	611-341-5	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 2;H310, Skin Corr. 1C;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400 - M=100, Aquatic Chronic 1;H410 - M=100  SCL: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	0 - 0,04	3

- 1) La substance a une limite d'exposition nationale.
- 2) Seulement en couleur noire.
- 3) Seulement dans les couleurs orange, sky blue, light sky blue et pink.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation:**

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

**En cas d'ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

**En cas de contact avec la peau:**

Enlever les vêtements souillés.

Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Conseils généraux:**

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effet sensibilisants: Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.  
Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.  
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.  
Eviter et tout contact avec la peau ou les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Prélever mécaniquement

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.  
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.  
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir application, rubrique 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Substances	Paramètres de contrôle (VLEP 8h) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Paramètres de contrôle (VLEP CT) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Remarques
Glycérine (aérosols de)	- / 10	- / -	-
Noir de carbone	- / 3,5	- / -	-

# Fiche de données de sécurité



## Valeur de la DNEL/PNEC:

### DNEL Glycérine

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	-	132 mg/m <sup>3</sup>

### DNEL 2-Méthylisothiazol-3(2H)-one

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	0,021 mg/m <sup>3</sup>	0,021 mg/m <sup>3</sup>
Inhalation - Aigus Locaux	0,043 mg/m <sup>3</sup>	0,043 mg/m <sup>3</sup>
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,027 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	0,053 mg/kg bw/day

### DNEL 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	6,81 mg/m <sup>3</sup>	1,2 mg/m <sup>3</sup>
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,966 mg/kg bw/day	0,345 mg/kg bw/day

### PNEC 2-Méthylisothiazol-3(2H)-one

Eau douce	3,39 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	3,39 µg/L
Eau de mer	3,39 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	3,39 µg/L
Sol	0,047 mg/kg soil dw

### PNEC 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Eau douce	4,03 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	1,1 µg/L
Eau de mer	0,403 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	110 ng/L
Sol	3 mg/kg soil dw

### PNEC 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

Eau douce	2,2 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	1,22 µg/L
Eau de mer	0,22 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	0,122 µg/L
Sol	8,2 µg/kg soil dw

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

### Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Se laver les mains après utilisation.

### Équipement de protection individuelle:



### Protection respiratoire:

Non exigé.

### Protection des mains:

Recommandé:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.  
Durée de pénétration : > 480 min.

### Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

### Protection de la peau:

Non exigé.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Feutres
Couleur:	Différentes
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm <sup>2</sup> /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

**9.2. Autres informations**

Aucunes.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun effet connu.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun effet connu.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun effet connu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Glycérine	Oral	Rat	LD50	27200 mg/kg bw
Glycérine	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	5850 mg/m <sup>3</sup> air
Glycérine	Dermique	Cochon d'Inde	LD50	45 mL/kg bw
Noir de carbone	Oral	Rat	LD50	> 8000 mg/kg bw
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	Oral	Rat	LD50	120 mg/kg bw
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	0,11 mg/L air
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	Dermique	Rat	LD50	242 mg/kg bw
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oral	Rat	LD50	490 mg/kg bw
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Oral	Rat	LD50	125 mg/kg bw
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	270 mg/cm <sup>3</sup> air
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Dermique	Rat	LD50	311 mg/kg bw

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Susceptible de provoquer une irritation mécanique.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Cancérogénicité:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Glycérine	96 Heures	Poisson	LC50	54000 mg/L
Glycérine	24 Heures	Daphnie	EC50	> 10000 mg/L
Glycérine	72 Heures	Algues	EC50	> 10000 mg/L
Noir de carbone	96 Heures	Poisson	LC50	> 1000 mg/L
Noir de carbone	24 Heures	Daphnie	EC50	> 5600 mg/L
Noir de carbone	72 Heures	Algues	EC50	> 10000 mg/L
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Poisson	LC50	4,77 mg/L
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Daphnie	LC50	1,81 mg/L
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Algues	EC50	0,069 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	96 Heures	Poisson	LC50	2,15 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	48 Heures	Daphnie	EC50	2,9 mg/L
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	72 Heures	Algues	EC50	110 µg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	Non	OECD Guideline 301 D	28 Jours 0%
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Oui	OECD Guideline 301 C	4 Jours 63%

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Glycérine	Non	-1,75
2-Méthylisothiazol-3(2H)-one	Non	-0,32
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Non	0,7

**12.4. Mobilité dans le sol**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**


---

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
20 01 27	Peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

**Marquage spécifique:**

-

**Emballages contaminés:**

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**


---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

**14.1 -14.4.****ADR**

-

**IMDG/IATA**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas pertinent.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**


---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Sources:**

Limite d'exposition UE ( Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

**Autres remarques:**

-

**Restrictions professionnelles:**

Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans.

**Besoins en formation:**

-

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucunes.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

**Information supplémentaire:****Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

**Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:**

Skin Sens. 1A;H317 Méthode de calcul

Aquatic Chronic 3;H412 Méthode de calcul

**Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

**Autre:**

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

**Changements ont été apportés dans les points suivants:**

-

**Cette fiche annule et remplace la version:**

-